

# Mode de vie de l'école St-Blaise

À l'école Saint-Blaise, nous désirons offrir aux élèves un environnement harmonieux, bienveillant et sécuritaire. En ce sens, les règles de conduite seront enseignées et travaillées tout au long de l'année afin de concrétiser nos valeurs pour ainsi amener les élèves à s'épanouir et à devenir des citoyens responsables. Les comportements attendus seront donc enseignés, tout comme les nouveaux apprentissages

Tous les intervenants de l'école St-Blaise travaillent en cohésion pour permettre aux élèves de développer un sentiment d'appartenance à leur milieu scolaire. Nous souhaitons que nos élèves actualisent leur plein potentiel et vivent du plaisir à travers les expériences enrichissantes qui leur seront offertes au quotidien.

Dans notre projet éducatif, nous avons déterminé 3 grands valeurs : bienveillance, éthique et engagement.

**Bienveillance** : disposition favorable l'égard de quelqu'un et de soi. Capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers les autres d'une manière désintéressée et compréhensive.

**Éthique** : capacité à faire la distinction entre le bien et le mal, afin de déterminer des valeurs et des règles de conduite en société.

**Engagement** : action de se lier par une promesse, une règle. Prise de position et mise en action sur des problèmes politiques ou sociaux

## Voici le mode de vie qui découle de ces valeurs :

Valeurs	Règles	Justifications
Bienveillance (vivre ensemble)	<b>Je respecte tous les adultes et mes pairs en paroles et en gestes.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour vivre dans un climat agréable et favorable aux apprentissages.</li><li>• Pour développer de bonnes relations avec les autres et accepter les différences de chacun.</li><li>• Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions.</li></ul>
Engagement	<b>Je prends soin du matériel et je garde mon environnement propre.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour vivre dans un milieu propre et agréable.</li><li>• Pour profiter du matériel en bon état et plus longtemps.</li><li>• Pour avoir les outils nécessaires à mon travail d'élève.</li></ul>
	<b>Je suis présent au bon endroit au bon moment.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe.</li><li>• Pour assurer ma sécurité.</li><li>• Pour faciliter mes apprentissages.</li><li>• Pour vivre dans un climat agréable et favorable aux apprentissages.</li></ul>
	<b>Je fais ce que l'adulte me demande.</b>	
Éthique	<b>J'agis, je joue et je me déplace de façon sécuritaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour éviter les accidents et les conflits.</li><li>• Pour avoir du plaisir à jouer avec les autres.</li><li>• Pour me sentir en confiance et en sécurité.</li></ul>

## Parfois, tu auras besoin d'un petit coup de pouce....

### Voici ce que nous pourrions faire :

Te rencontrer pour discuter avec toi	Rencontrer tes parents
Rencontrer un intervenant de l'école	Établir un contrat avec des engagements
T'accompagner à l'aide d'une feuille de défi	Avertissement (écrit)
Rencontre avec le titulaire	Rappel et apprentissage du comportement attendu
Communication et sollicitation des parents	Renforcement du comportement attendu
Excuses verbales ou écrites	Rencontre « élève-parents-intervenants »
Reprise du temps perdu (retenue après les heures de cours)	Soutien individuel à fréquence rapprochée
Retrait de privilèges	Contrat de comportement
Retrait du groupe	Plan d'intervention
Démarches de réparation accompagnée d'un intervenant	Suspension interne
Remboursement ou remplacement du matériel	Suspension externe (pour les manquements majeurs seulement)
Réflexion écrite	Plainte policière
Rencontre avec une personne ressource de l'école	Autres

### Manquements mineurs et majeurs

La distinction entre ces deux types de manquement fait référence à la fréquence, l'intensité, la constance, la persistance et la légalité de la situation (danger pour soi, l'entourage ou l'environnement et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux).

<b>Manquements mineurs</b>	<b>Manquements majeurs</b>
<p>Comportement (indiscipline et incivilité) de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne. L'encadrement à offrir pour ce type de manquement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>mettre en place des mesures d'aide</b> pour l'élève.</li><li>• <b>préconiser une démarche d'intervention éducative graduée</b> modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur.</li><li>• <b>nécessiter un geste de réparation</b> de la part de l'élève.</li><li>• <b>favoriser la collaboration du milieu familial.</b></li></ul>	<p>Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.</p> <p>Un manquement majeur <sup>1</sup> est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>une atteinte grave à la personne</b> ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne .</li><li>• <b>un danger</b> (pour soi, les autres ou l'environnement)</li><li>• <b>une infraction à une loi</b></li><li>• <b>une entrave à la sécurité</b> que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire.</li></ul>

# COMPORTEMENTS INTERDITS

Dans notre école, sont **strictement interdits tous les comportements d'intimidation et de violence**, c'est-à-dire : dans l'école et la cour, dans les autobus scolaires, sur les lieux des sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

**La VIOLENCE c'est ...** lorsque quelqu'un, avec de **mauvaises intentions, veut blesser** une autre personne :

- avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.) ou;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres ou des choses méchantes, etc.).

La violence peut s'exprimer en personne directement ou non (en utilisant des médias sociaux ou internet, par le biais d'une autre personne)

**L'INTIMIDATION c'est ...** Lorsque quelqu'un utilise la **violence** auprès d'une personne de manière délibérée ou non :

- de manière **répétitive** (le fait souvent);
- qui a de la **difficulté à se défendre** (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire),
- pour **provoquer de la détresse** (la victime se sent malheureuse, mise à part, en danger, etc.).

## Conséquences

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves de l'école

Une **conséquence** sera choisie selon la gravité et la fréquence des comportements interdits (voir protocole d'intimidation)

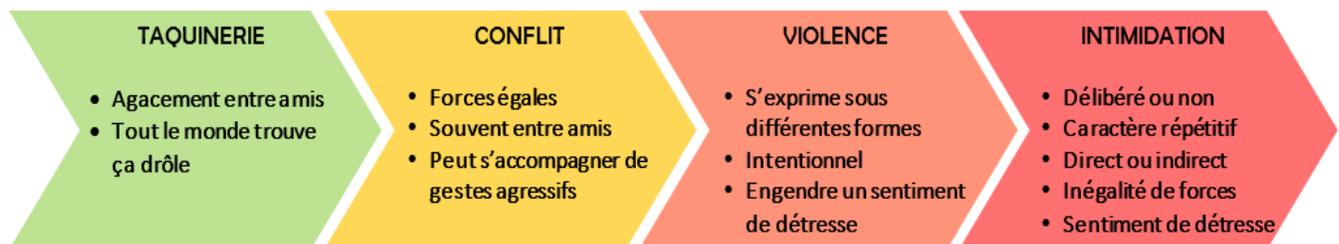
## DÉNONCIATION

Dans notre école, tu peux **dÉNONcer** les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

- **Boîte de dÉNONciation près du secrétariat**
- **Aller rencontrer un membre du personnel**
- **Communiquer avec la direction**
- **Courriel à [EpStBlaise@csdhr.qc.ca](mailto:EpStBlaise@csdhr.qc.ca)**

## Intimidation ou conflit?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis. Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.



**VOUS POUVEZ CONSULTER LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE <http://blaise.e.csdhr.qc.ca/>**

# INFORMATIONS AUX PARENTS

## **ABSENCE DE L'ENFANT**

Lorsque votre enfant est absent, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat de l'école (450-291-5500) le matin. Prière de laisser un message s'il n'y a pas de réponse.

## **ACCIDENT – MALADIE**

Lorsqu'un enfant est malade ou victime d'un accident, l'école donne les premiers soins au meilleur de sa connaissance; si l'école doute de la gravité du mal, elle en informe les parents ou un proche de la famille qui assument la responsabilité des décisions à prendre.

S'il est impossible de rejoindre des parents ou un proche de la famille, la direction a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires et de faire appel, suivant le cas :

- au service de police;
- au service de taxi;
- au service d'ambulance.

Dans les cas graves et sérieux, la direction ou toute autre personne responsable doit, dans les plus brefs délais, faire transporter à l'hôpital par ambulance l'élève accidenté ou malade, avant même de suivre toute procédure ci-haut mentionnée. Un adulte accompagne obligatoirement l'enfant.

## **ARRIVÉE À L'ÉCOLE**

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance par un adulte sur la cour avant 7h40. **Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde peuvent arriver sur la cour seulement à partir de 7h40.**

## **ASSURANCES**

La Centre de services scolaire n'est pas responsable des accidents que peuvent subir les élèves alors qu'ils sont à l'école, à moins qu'il soit prouvé que l'accident est dû à une négligence de sa part. La Centre de services scolaire incite donc les parents à se munir d'une assurance-accident avec l'assureur de leur choix.

## **CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

L'école doit être informée dans les plus brefs délais de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone. En tout temps, elle devrait pouvoir rejoindre les parents ou une personne responsable de l'enfant.

## COUR D'ÉCOLE

Elle est réservée aux enfants et au personnel qui surveille. Tout véhicule est donc interdit sur la cour de l'école (motocyclette, automobile, etc.).

Valeurs	Comportements	Raisons
<b>BIENVEILLANCE</b>	Je règle mes conflits de manière respectueuse et je vais voir l'adulte si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour vivre dans un climat agréable.</li><li>• Pour développer de bonnes relations avec les autres et accepter les différences de chacun.</li><li>• Pour apprendre à exprimer et gérer mes émotions.</li></ul>
<b>ÉTHIQUE</b>	Je joue de façon sécuritaire et harmonieuse avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour éviter les accidents et les conflits.</li><li>• Pour avoir du plaisir à jouer avec les autres.</li><li>• Pour me sentir en confiance et en sécurité.</li></ul>
	Je respecte les règles, les zones de jeux et l'horaire établi.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour profiter au maximum du temps de jeu.</li><li>• Pour assurer ma sécurité.</li><li>• Pour éviter les accidents et les conflits.</li></ul>
<b>ENGAGEMENT</b>	J'utilise le matériel adéquatement et je partage avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour profiter du matériel en bon état plus longtemps.</li><li>• Pour avoir accès à plus de matériel sur la cour d'école.</li><li>• Pour éviter les conflits.</li></ul>
	J'arrête de jouer au son de la cloche et je prends mon rang rapidement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour être prêt à me déplacer en même temps que mon groupe.</li></ul>

## DEVOIRS – LEÇONS

Lorsqu'un enseignant donne des devoirs et des leçons, il s'attend à ce qu'ils soient bien faits. Ils doivent être présentés à l'enseignant au moment où celui-ci l'exige.

En cas d'un travail malpropre, mal fait ou non remis, l'enseignant peut exiger qu'il soit repris.

## DÎNER

Seuls les élèves dont les parents ont choisi de bénéficier de la surveillance du midi et ont acquitté les frais s'y rattachant pourront se trouver dans la cour d'école durant l'heure du dîner. Pour les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école, ils ne pourront être présents sur la cour d'école ou dans l'école qu'à compter de 12h40.

Toutefois, les élèves qui dînent à l'extérieur de l'école pourront bénéficier de façon occasionnelle de la surveillance du midi, en acquittant des frais de **4 \$ par jour.**

Les enfants sont informés dès le début de l'année des règlements à respecter de façon à conserver une ambiance reposante à la cafétéria et dans les locaux de dîner.

Sur l'heure du midi, des surveillants et des éducateurs du SDG assurent l'encadrement des élèves. Celles-ci peuvent en tout temps reprendre un élève qui enfreint les règlements.

## **COMPORTEMENT ATTENDU LORS DES DINERS**

<b>Valeurs</b>	<b>Comportements</b>	<b>Raisons</b>
<b>BIENVEILLANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je parle à voix basse avec mes voisins.</li><li>• J'ai de bonnes manières à table.</li><li>• Je reste assis.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour avoir un climat agréable.</li><li>• Pour éviter les accidents.</li></ul>
<b>ÉTHIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je mange des aliments sains.</li><li>• Je goûte à tout ce qui est dans ma boîte à lunch.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour avoir de l'énergie et une plus grande concentration</li></ul>
<b>ENGAGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je garde mon espace propre.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour garder le local propre et agréable pour tous.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je mets mes déchets dans le cabaret au centre de la table.</li><li>• J'attends le signal pour jeter mes déchets.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour éviter les déplacements.</li></ul>

## **ÉDUCATION PHYSIQUE**

Dans le but de développer chez l'enfant des habitudes d'hygiène et de favoriser son bien-être à l'école, votre enfant doit porter des vêtements autres que ceux qu'il porte normalement en classe :

- souliers de course;
- gilet de rechange;
- culotte courte ou pantalon extensible.

Tout doit être identifié au nom de l'enfant.

## **EFFETS PERSONNELS**

Il est important d'identifier tous les objets personnels des enfants (sac d'école, vêtements, jouets, matériel de sport, boîte à lunch, etc.).

Il est interdit d'apporter des objets de valeur à l'école (jeux électroniques, lecteur MP3, iPod, etc.) et ce, en tout temps.

**Il faut se rappeler que le Centre de services scolaire n'est pas responsable de la perte des objets personnels appartenant aux élèves.**

## **IMPORTANT**

***Il est interdit de faire des enregistrements audio ou vidéo ainsi que des photos. Un élève qui ne respecte pas cette règle perdra le privilège d'utiliser des appareils électroniques (personnels ou appartenant au Centre de services scolaire) pour le reste de l'année scolaire***

## **FERMETURE DE L'ÉCOLE**

En cas de tempête ou autre cause entraînant la fermeture de l'école, les élèves et leurs parents sont informés entre 6h00 et 7h30, par les postes de radio suivants : BOOM FM 104,1, Radio-Canada, Réseau TVA, Météo Média et sur le site du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca), ainsi que sur le site Facebook du Centre de services scolaire et de l'école St-Blaise.

## **JEUX DE LA MAISON**

En début d'année, il est permis d'apporter un jeu de la maison qui servira lors des jours de pluie. À moins d'une activité spéciale, il n'est pas permis d'apporter d'autres jeux pendant l'année afin d'éviter les pertes, les bris ou les conflits entre élèves.

## **MATÉRIEL**

L'enfant est en tout temps responsable du matériel qui lui est fourni par l'école. Lorsqu'un élève endommage ou brise volontairement le matériel de l'école (vitre, chaise, bureau, etc.), la direction en avise les parents qui en assument le remplacement ou la réparation.

## **MÉDICAMENTS**

Lorsqu'un élève apporte de la maison un médicament qu'il doit prendre à l'école, les parents doivent fournir le papier de la posologie de la pharmacie et signer une autorisation d'administration de médicament. Un formulaire est aussi disponible au secrétariat. Si votre enfant a besoin de beaucoup de soins, il serait préférable de le garder à la maison.

## **SAC D'ÉCOLE**

Dans le but de protéger les livres et le matériel qui lui sont prêtés par l'école, l'élève doit avoir un sac d'école bien identifié pour les transporter.

## **PROPRETÉ**

Chaque élève doit, par respect pour ses camarades, se présenter à l'école, dans une tenue sobre et propre.

Afin d'éliminer des problèmes engendrés par la pédiculose (poux), une attention particulière sera portée au soin des cheveux. Aussitôt qu'on s'aperçoit qu'un enfant a des poux, les parents seront avisés de l'importance de faire un traitement à l'enfant. Pour plus d'informations contactez Info-santé au 811.

Dès qu'un problème de pédiculose est détecté dans un groupe, l'école avertit les parents des élèves de ce groupe et leur suggère des moyens de prévention et de contrôle.

De plus, chaque élève doit veiller à la propreté de son matériel, de son bureau, de son casier et de l'école en général.

## **SÉCURITÉ**

Afin de s'assurer que les enfants adoptent des comportements garantissant leur sécurité et celle des autres, l'école prévoit un plan d'évacuation en cas d'urgence.

Les enfants sont donc informés en début d'année des sorties à emprunter lorsqu'ils sont dans tel ou tel local.

Durant l'année, il y a à cet effet, quelques exercices afin d'effectuer rapidement l'évacuation dans le calme. Les enfants doivent suivre les consignes qui leur ont été données.

## **SORTIES ÉDUCATIVES**

Lorsque l'école organise une sortie de groupe, elle prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants. L'encadrement sera fait de façon sécuritaire en fonction de l'âge des enfants.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

Les personnes qui fréquentent l'école doivent porter une tenue appropriée dans un milieu éducatif.

Les vêtements doivent être suffisamment couvrants pour être décents. (camisole avec bretelles larges, chandails qui couvrent le ventre, jupe allant jusqu'à la mi-cuisse, etc.)

Les chaussures doivent être sécuritaires pour jouer sur la cour (chaussures fermées ou sandales avec bride arrière).

## **VISITEURS**

**Toute personne autre que le personnel de l'école ne peut circuler dans l'école sans s'être identifiée au secrétariat et avoir obtenu l'autorisation de la direction.**

## **RÈGLES DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES ADMISSIBLES AU TRANSPORT SCOLAIRE**

**OBJECTIFS** Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

**PRINCIPE** Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

**UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE** Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus pour l'embarquement et après le débarquement de celui-ci.**

Les parents n'ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

### **RÉSUMÉ COMPORTEMENTAL SOUHAITÉ**

Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m'adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m'abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme.

### **AU DÉPART**

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l'autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

- Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j'utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.
- Je me rends à l'arrêt d'autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ③ J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d'autrui. Je n'empiète pas sur la route en attendant le véhicule.
- ④ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher; je monte dans l'autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ⑤ Au secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il la demande.

### **EN AUTOBUS**

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ont l'entière responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. Tous doivent les respecter et suivre leurs consignes.

- ① Je me dirige immédiatement à mon siège, je l'occupe et y demeure assis jusqu'à destination sans obstruer l'allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.
- Je parle d'un ton normal et j'utilise un langage respectueux. Je m'abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever...).
- ③ Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.
- Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.
- Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
- Je ne fume pas, l'autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer.
- Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l'autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).
- J'ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.
- Je ne m'adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d'une traversée de chemin de fer.

## À L'ARRIVÉE

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d'arriver au point de débarquement. Il faut bien s'organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l'autobus.

- ❶ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❷ Si je demeure du même côté que l'emplacement de l'arrêt, je m'éloigne de l'autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d'y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.
- Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l'autobus, **jamais derrière**, en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.
- ❸ Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus et au besoin dès que j'ai traversé sécuritairement la route.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

- ❶ En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
- ❷ Je n'endommage pas l'autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis...).
- Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.
- Je peux écouter de la musique à l'aide d'écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.
- Je n'utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.
- Je ne peux utiliser la sortie de secours à l'arrière de l'autobus pour monter ou descendre du véhicule.

## TRANSPORT DES EFFETS PERSONNELS

- ❶ Le conducteur doit s'assurer que je transporte des bagages à main qui n'entravent pas la sécurité.
- Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.
- Je m'assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.
- Je dois m'organiser pour placer tout mon matériel à l'intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l'intérieur du véhicule.

## MESURES DISCIPLINAIRES

- ❶ Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
- ❷ Lorsque j'ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d'école.
- Lors du troisième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 3 jours.
- Lors du quatrième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 5 jours.
- Lors du cinquième avis écrit, je suis passible d'une suspension définitive de transport.
- En tout temps, si j'ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive.

## LISTE NON EXHAUSTIVE DES ÉQUIPEMENTS INTERDITS

- PARAPLUIE NON-RÉTRACTABLE
- SKIS
- PLANCHE À ROULETTE
- INSTRUMENTS DE GRAND FORMAT TELS QUE : TROMBONE, SAXOPHONE BARYTON, TUBA, COR, GUITARE.
- ET TOUT OBJET JUGÉ INAPPROPRIÉ.
- TOBOGGAN / TRAÎNEAU
- TROTTINETTE
- SAC ET BÂTON DE GOLF
- PLANCHE À NEIGE
- BÂTON DE HOCKEY ET DE BASEBALL

NB : LES PATINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNIS DE PROTÈGE LAME ET PLACÉS DANS UN BAGAGE À MAIN.

NB : LES ANIMAUX SONT INTERDITS

# **RÈGLES D'UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE SAINT-BLAISE**

## **Il est interdit :**

- D'entrer dans un local sans permission pour utiliser un ordinateur;
- De télécharger (download);
- D'installer des jeux qui proviennent de la maison;
- D'aller sur des sites haineux, indécents, violents ou pornographiques;
- D'envoyer, par courriel ou par TEAMS, des messages qui n'ont aucun lien avec mes apprentissages ou qui contiennent des messages haineux, indécents, violents ou pornographiques;
- De manger ou boire près des ordinateurs;
- De donner des informations personnelles telles : nom de famille et adresse.

## **Je dois :**

- Utiliser Internet comme outil pédagogique pour aller chercher des ressources utiles à mon travail;
- Utiliser le courriel et TEAMS pour recevoir ou transmettre des informations en lien avec mes apprentissages;
- Utiliser l'ordinateur en présence de mon enseignant;
- Imprimer un document après avoir eu l'autorisation de mon enseignant;
- Utiliser le clavardage en présence et sous la supervision de mon enseignant.

**Je m'engage à respecter les règles d'utilisation de l'école Saint-Blaise.  
J'autorise mon enfant à avoir accès au réseau informatique de l'école.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Signature des parents

S'il m'arrivait de ne pas respecter les règles, je perdrais le privilège d'utiliser l'ordinateur pour un temps déterminé par mon enseignant. Si l'erreur se reproduisait, je pourrais être privé d'aller à l'ordinateur pour une période plus longue. De plus, avec votre accord, votre enfant pourrait recevoir une adresse de courrier électronique et utiliser son prénom afin de recevoir et envoyer des messages. Ce travail se ferait toujours sous la supervision d'un enseignant.

## **LES MALADIES CONTAGIEUSES À L'ÉCOLE**

Lorsque le médecin vous confirme que votre enfant a une maladie contagieuse, veuillez s'il vous plaît en aviser l'école dans les meilleurs délais. L'infirmière du CLSC en sera alors informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes. Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et en aviser l'école.

### **LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION**

En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu. Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'*Haemophilus influenza* de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.

Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses : se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc. Voici des actions simples qui visent tous les individus sans exception puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

### **MALADIES À SIGNALER À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE**

coqueluche	diphtérie	gale	hépatite
impétigo	méningite	oreillons	rougeole
rubéole	tuberculose	varicelle (picote)	pédiculose (poux)
oxyurose (vers intestinaux)		érythème infectieux (5e maladie)	

## TRAITEMENT DE LA PÉDICULOSE (poux)

### Examen de la tête une fois par semaine.

Peigne fin seulement pour enlever les poux.

### Traitement :

1. Aviser l'école, service de garde et les personnes avec un contact étroit.
2. Traiter les cheveux selon la procédure pour l'application du produit choisi.
3. Attendre 10 minutes puis rincer.
4. Sécher les cheveux avec une serviette ou un séchoir.
5. Passer le peigne fin tous les jours pendant une semaine.
6. Enlever les lentes en utilisant les ongles et en les faisant glisser le long du cheveu

### Jamais de vinaigre ni de revitalisant après.

NETTOYAGE	TECHNIQUES
Peignes, brosses à cheveux et autres accessoires.	Faire tremper dans le shampoing contre les poux <b>ou</b> Faire tremper dans l'eau chaude 5 à 10 minutes
Vêtements (incluant chapeaux, tuques, casquettes) taies d'oreiller, draps, serviettes et autres.  Vêtements portés dans les 48 heures avant.	Mettre dans la sècheuse à air chaud 20 minutes.  Vêtements qui ne peuvent être lavés (toutous, coussins) mettre dans un sac en plastique fermé pour 10 jours.

### Pas d'insecticide dans la maison.

**2<sup>e</sup> traitement : OBLIGATOIRE 7 à 10 jours plus tard** ou plus tôt s'il y a des poux vivants 48 heures après le premier traitement (avec un autre produit).

## **ORGANISMES À VOTRE SERVICE**

Centre anti-poison	1-800-463-5060
Centre d'Action bénévole	450-347-7527
Centre d'Action Bénévole de la Frontière	450-246-2016
Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu	450-348-6300
CLSC et CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts (infirmières scolaires)	450-358-2578
Famille à cœur	450-346-1734
Info-santé (24hres/7jrs)	811
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868
La ligne Parents	514-288-5555
Parents anonymes	1-800-361-5085
Protection de la jeunesse	1-800-361-5310
SEM (sensibilisation à l'enfance meilleure)	450-348-0209
Tel-Jeunes (24hres/7jrs) Aide aux devoirs	514-288-2266



## **MODE DE VIE 2021-2022**

Je suis informé(e) du mode de vie de l'école Saint-Blaise et je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour le respecter.

---

Signature de l'élève

---

date

Cher parent,

Dans ces pages, vous vous avez pu prendre connaissance du mode de vie de notre école et de ses modalités d'application. Étant donné que vous êtes des acteurs importants pour nous et pour votre enfant, votre collaboration est essentielle pour sa réussite scolaire. Ainsi, nous souhaitons votre engagement dans l'accompagnement de celui-ci.

Nous vous rappelons aussi que de petits gestes tels qu'arriver à l'heure à l'école, offrir des collations santé, s'intéresser aux devoirs et leçons de votre enfant et surtout parler de façon positive de l'école et du personnel fera toute la différence.

Je confirme avoir pris connaissance du mode de vie de l'école St-Blaise et j'en ai bien informé mon enfant. Je m'engage à collaborer au respect de ce mode de vie.

---

Signature du parent

---

date